



Qui doit faire la lettre de renonciation?

Par **sambina**, le **09/12/2009** à **20:43**

Bonjour,

J'ai contracté une assurance vie au nom de ma fille de 10 ans et je souhaiterai y renoncer .qui doit faire la lettre, moi ou ma fille?

Pour info ,Elle a reçu une lettre recommandée à son nom et sur le contrat reçu je n'y suis pas mentionnée.

Merci

Par **Marion2**, le **09/12/2009** à **21:43**

Bonsoir,

Vous souhaitez renoncer à votre contrat d'assurance-vie ou renoncer au bénéficiaire, en l'occurrence votre fille ?

Si c'est renoncer à votre contrat, lisez surtout bien les clauses afin de ne pas avoir d'ennuis...

Votre fille étant mineure et bénéficiaire ne peut en aucun cas rédiger une renonciaion de quelque ordre que ce soit.

Par **sambina**, le **10/12/2009** à **08:28**

merci pour votre reponse